



ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

DIRECTION RÉGIONALE
B R E T A G N E



L'ADEME Bretagne finance le chauffe-eau solaire ET la démarche environnementale de votre hébergement touristique

Qu'est-ce que le solaire thermique ?

La production de chaleur solaire est réalisée de façon simple, grâce à l'installation de capteurs solaires implantés sur une surface bien exposée. Ils sont reliés à un circuit hydraulique comportant un ballon pour stocker l'eau-chaude sanitaire.

Diminuer le poste « Chauffage de l'eau » de 30 à 50% avec une installation solaire.



Qu'est ce que l'Ecolabel européen ?

Certification exigeante, il encadre les professionnels, dans leur démarche environnementale. Actions sur l'eau, l'énergie, les déchets, les achats, la sensibilisation des collaborateurs, c'est la réponse à une demande croissante de tourisme durable.

Augmenter votre marge de 5 à 10%
par des actions d'économie
d'ÉNERGIE, EAU, DÉCHET, DÉTERGENTS.

CHAUFFE-EAU SOLAIRE

Projets éligibles

- Etude de faisabilité du projet d'installation solaire thermique
- Installation solaire thermique >25 m²
- Installation solaire thermique <25 m² si le projet se réalise sur un territoire ayant signé un contrat de développement des EnR : Pays de Rennes, Lorient Agglomération, Lannion Trégor Communauté, Pays de Fougères, Pays de Brest, Pays de Pontivy.
- Installation solaire thermique <25 m²

Conditions

- La production d'énergie solaire utile par an doit être >350 kWh/m² de capteurs
- Le coût de l'installation solaire thermique ne dépasse pas, pour les surfaces de capteurs :
 - < 50m² = 1000 € / m²
 - > 50 m² = 800 € / m²

Facultatif

Obligatoire

ECOLABEL EUROPÉEN

Projets éligibles

- Diagnostic environnemental de l'hébergement et l'accompagnement méthodologique jusqu'à la certification
- Investissements obligatoires nécessaires à l'obtention de la certification, au titre de l'écoconception du service «Hébergement touristique» si ces investissements ne bénéficient pas de Certificats d'Economie d'Énergie

Conditions

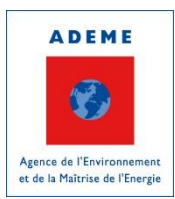
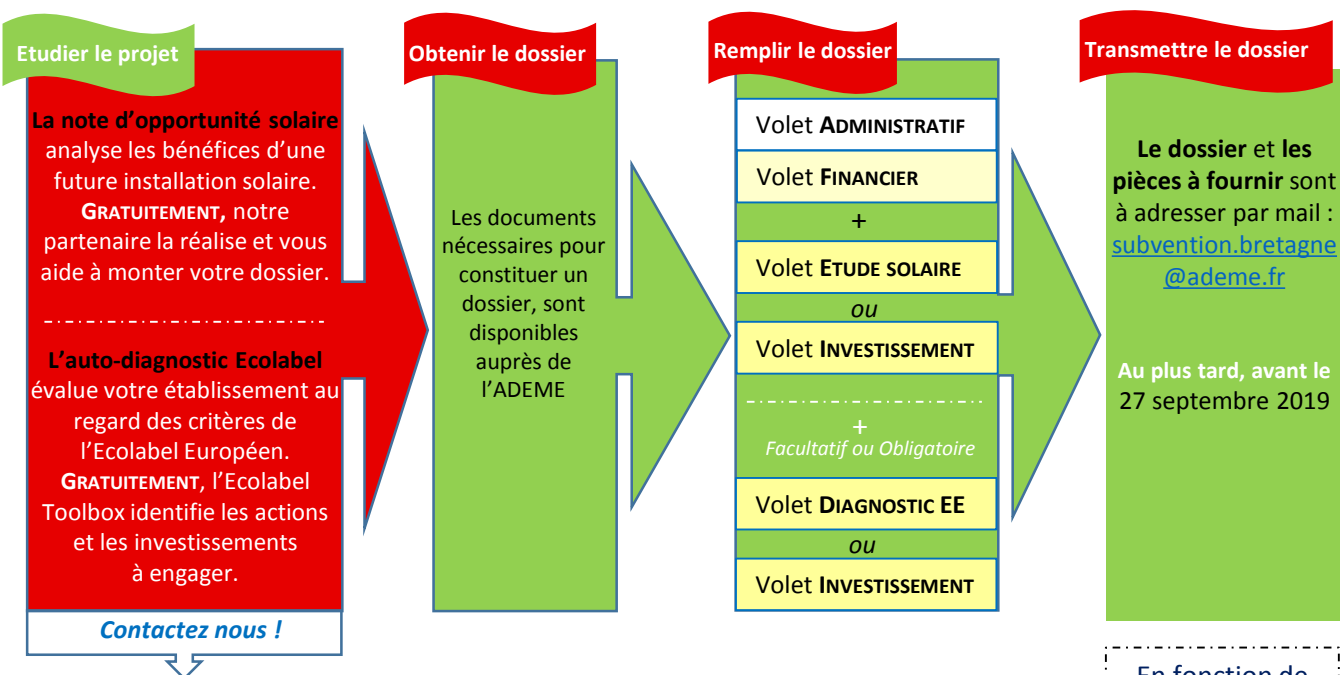
- L'hébergement ne doit jamais avoir été certifié Ecolabel Européen.
- Le versement de la subvention est conditionné à l'obtention de la certification.
- Les coûts spécifiques à la certification ne sont pas éligibles.

Depuis 2011, sur le camping du Diben à Larmor-Baden (56), 42 m² de panneaux solaires thermiques ont été installés. Ils permettent de chauffer le bâtiment d'accueil et de fournir de l'eau-chaude sanitaire à l'ensemble des blocs sanitaires du camping. En présaison, les panneaux solaires permettent de chauffer l'eau de la piscine. Initialement, le projet s'inscrit dans une démarche globale de réduction des dépenses d'exploitation, mais aussi dans la volonté d'augmenter l'attractivité, auprès de la clientèle. Les objectifs sont atteints avec succès ! L'investissement de l'installation est déjà amorti. Le camping a obtenu la certification Ecolabel européen, ce qui le positionne sur le marché du tourisme d'excellence environnementale.

Chiffres à retenir

- **54 k€** : Coût global de l'installation solaire
- **19 k€** : Subvention de l'ADEME
- **42 m²** : Surface de panneaux installés
- **571 kWh / m²** : Production moyenne par an
- **23 983 kWh** : Production annuelle
- **9 850 kWh** : Production annuelle pour l'ECS
- **10 857 kWh** : Production annuelle pour la piscine
- **3 276 kWh** : Production annuelle pour le chauffage du bâtiment
- **365 m³** : Consommation annuelle d'ECS

POUR DÉPOSER, un dossier de demande de subvention :



Vos contacts en Bretagne, pour + d'informations :

- Claire BARAIS, Projets « solaire thermique » - claire.barais@ademe.fr - 02 99 85 89 23
- Sophie PLASSART, Projets des entreprises - sophie.plassart@ademe.fr - 02 99 85 89 22

En fonction de votre projet, obtenez une subvention de **30 à 70 % maximum.**

Pour en savoir plus sur LE SOLAIRE THERMIQUE et L'ECOLABEL EUROPEEN « Hébergement touristique »

- Fiche «Ecolabel Européen : une baisse des coûts d'exploitation à la clé » <http://www.optigede.ademe.fr/fiche/lecolabel-europeen-une-baisse-des-couts-dexploitation-la-cle>
- Fiche «Chauffe-eau solaire dans les établissements de tourisme et de loisirs » : <http://bretagne.ademe.fr/sites/default/files/files/Mediatheque/Publications/production-eau-chaude-sanitaire-etablissements-tourisme-loisirs.pdf>
- Guide "Le solaire thermique" : <http://bretagne.ademe.fr/sites/default/files/files/Mediatheque/Publications/solaire-thermique-installations-eau-chaude-sanitaire-collectives.pdf>
- FOND « chaleur renouvelable » pour le soutien financier des études de faisabilité et des investissements dans le solaire thermique : www.ademe.fr/fondschaleur.